



DESIGNATION D'UN MANDATAIRE

Retourner au siège de l'IFLA
Email: generalassembly@ifla.org

Les statuts de l'IFLA prévoient que chaque membre peut désigner un autre membre ou le président pour exercer des votes par procuration en son nom lors d'une Assemblée Générale.

En août 2021, l'IFLA se rend compte que de nombreux membres ne pourront toujours pas assister en personne à l'Assemblée générale et que la règle de distanciation de 1,5 mètre imposée par le gouvernement néerlandais limitera le nombre de personnes pouvant se rassembler à l'intérieur. Le parlementaire de l'IFLA a conseillé que les membres aient la possibilité de nommer un autre membre qui devrait être présent pour exercer leur droit de vote, et que les membres aient la possibilité d'indiquer comment leurs votes devraient être attribués..

Les Membres peuvent le faire en notifiant à l'avance au Secrétaire général la désignation d'un mandataire par écrit ou par communication électronique. Les Membres peuvent remplir et envoyer ce formulaire par e-mail **OU** soumettre leur vote par procuration en ligne via le lien qui leur a été envoyé par e-mail.

Formulaire manuel

1. Représentant par procuration

Veillez indiquer qui vous souhaitez voir porter votre vote par procuration. Reflétant la situation particulière dans laquelle se déroule l'Assemblée générale, le formulaire comprend quelques suggestions pour la désignation d'un mandataire, ou vous pouvez identifier votre propre candidat.

Je, (nom).....

le plus haut représentant de

(Institution/Organisation).....

Code de membre de l'IFLA:

désigne par la présente : (choisir une option)

- Président de l'Assemblée générale de l'IFLA
- Le représentant votant, Bibliothèque nationale des Pays-Bas, Code membre de l'IFLA : NL-1022

comme notre mandataire pour voter en notre nom sur les motions proposées lors de l'Assemblée générale du 25 août 2021 et lors de tout ajournement de celle-ci. Les mandataires énumérés ci-dessus ont déclaré qu'ils suivront les intentions préférées des membres pour les motions à l'ordre du jour. Cependant, le mandataire utilisera sa propre discrétion pour les motions qui ne sont pas à l'ordre du jour.

Si vous préférez **nommer votre propre mandataire**, indiquez-le ci-dessous. Veuillez noter que cette personne **doit avoir l'intention d'être physiquement présente** à l'Assemblée générale de La Haye.

Je désigne (nom) :

de l'Institution/Organisation:.....

Code de membre:

comme mon mandataire à l'Assemblée générale.

Signé à _____ le _____ 2021
(lieu) (jour - mois)

Signature: _____

Votes par procuration

Veillez indiquer comment vous souhaitez que votre mandataire vote.

Pour de plus amples informations sur les motions et leur contexte, veuillez vous référer à l'ordre du jour contenu dans la [Convocation](#) qui a été distribuée aux membres et qui peut également être consultée à l'adresse suivante: <https://www.ifla.org/node/93971>

4. Adoption de l'ordre du jour

Cette motion vise à approuver l'adoption de l'ordre du jour de cette réunion.

- Je vote pour cette motion Je vote contre cette motion
 Je m'abstiens pour cette motion

5. Procès-verbal de la réunion précédente

Cette motion vise à approuver le procès-verbal de la réunion précédente, qui s'est tenue à Melbourne, en Australie, le 12 février 2021.

- Je vote pour cette motion Je vote contre cette motion
 Je m'abstiens pour cette motion

8. Présentation des comptes annuels par le trésorier

Cette motion vise à approuver le rapport financier et les comptes annuels pour 2020.

- Je vote pour cette motion Je vote contre cette motion
 Je m'abstiens pour cette motion

11. Motions et Résolutions

Motion 11.1

Cette motion vise à approuver la tenue de la prochaine Assemblée Générale au plus tard six mois après la fin de l'année financière (voir Statuts de l'IFLA 8.2).

Motion 11.1: Autoriser le Conseil d'Administration à convoquer l'assemblée générale pour qu'elle coïncide avec le prochain congrès mondial des bibliothèques et de l'information de l'IFLA qui aura lieu en juillet 2022. En cas de retard inévitable, l'Assemblée générale pourra être convoquée à une date ultérieure, mais au plus tard le 31 octobre 2022.

- Je vote pour cette motion Je vote contre cette motion
 Je m'abstiens pour cette motion

Pour être reconnu par l'IFLA, ce formulaire dûment rempli doit être remis, ou reçu par courrier électronique, au siège de l'IFLA, avant 12h00 (CEST) le lundi 23 août 2021.